

SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE ENTRE EDF ET LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC

Ce vendredi 29 janvier 2016, le bureau du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac et son Président, Monsieur André Valadier, les élus de l'Aubrac ainsi que les représentants d'EDF, se sont retrouvés au belvédère de Sarrans à proximité du barrage hydroélectrique du même nom pour procéder à la signature d'une convention de partenariat.

Depuis 2012, les équipes du groupement d'exploitation hydraulique EDF des vallées du Lot et de la Truyère et du projet de Parc naturel régional ont engagé plusieurs actions en commun qui se sont notamment concrétisées par un appui technique et financier d'EDF à des opérations portées par le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac dans le domaine du développement économique, de la préservation des ressources hydrologiques et de la valorisation du patrimoine exceptionnel de l'Aubrac.

En signant cette convention-cadre, le Syndicat mixte et EDF entendent aller plus loin dans leur collaboration, en particulier dans les domaines suivants :

1. Contribuer à la connaissance et à la préservation des milieux aquatiques

- Mise en œuvre d'opérations d'aménagement/restauration de cours d'eau ;
- Création d'un réseau de suivi de la qualité/quantité des cours d'eau en tête de bassin versant ;
- Développement d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des scolaires.

2. Agir pour la connaissance et la préservation des milieux naturels

- Création d'un Observatoire de la Biodiversité pour regrouper les acteurs de la biodiversité (monde associatif, organismes de recherche, Etat, collectivités territoriales, entreprises) et améliorer la connaissance des écosystèmes ;
- Contribution à la connaissance du fonctionnement et de l'état des trames verte et bleue, accompagnement des collectivités dans leur prise en compte lors de l'aménagement du territoire ;
- « Trame noire » : réflexion sur les déplacements nocturnes et la valeur patrimoniale de l'obscurité.

3. Accompagner le développement des énergies renouvelables

- Réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial : diagnostic du territoire, développement de programmes d'économie d'énergie, accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable (méthanisation...) ;
- Amélioration de la structuration de la filière bois énergie : ingénierie et conseil auprès des collectivités du territoire et de ses marges, aide à la création de filières d'approvisionnement local, développement de projets de chaufferie bois.

4. Renforcer l'attractivité du territoire

- Valorisation/promotion des activités de plein air (au travers du dispositif Pôle de pleine nature), notamment autour des retenues ;
- Développement de la mobilité douce sur le territoire (au quotidien, entre les sites de pleine nature...) ;
- Mise en valeur des sites écologiques et géologiques d'intérêt majeur.

La convention cadre institue un **Comité de pilotage**, présidé par le Président du Syndicat mixte de préfiguration, Monsieur André Valadier, et le Directeur du Groupement d'exploitation hydraulique EDF Lot-Truyère, Monsieur Frédéric Corrége. Ce Comité aura pour mission d'étudier, sur proposition d'un **Comité technique**, d'arrêter les actions ou projets à développer en commun sur le territoire, en tenant compte des orientations et priorités du programme établi annuellement.



La cérémonie de signature s'est prolongée autour d'un verre, moment de convivialité au cours duquel chaque partie a souligné l'importance de ce partenariat dans la perspective de la création du Parc naturel régional de l'Aubrac.

➤ Monsieur André Valadier, Président du Syndicat mixte de préfiguration, souligne la facilité et la qualité des échanges qui ont été développés avec EDF dès l'émergence du projet de Parc naturel régional :

« Quand la procédure officielle de création du PNR a été engagée, en 2012, nous sommes allés à la rencontre de nombreux acteurs économiques pour présenter notre démarche et les inviter à y participer. EDF s'est très rapidement investi dans le projet en contribuant, d'une part, au diagnostic du territoire et à la rédaction de la Charte du futur Parc et en soutenant directement, d'autre part, plusieurs opérations pilotes ou expérimentales portées par le Syndicat mixte. »

➤ Pour Monsieur Frédéric Corrége, Directeur du Groupement d'exploitation hydraulique EDF Lot-Truyère :

« La collaboration entre EDF et le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac remonte à 4 ans. Cette convention cadre renforce nos engagements réciproques pour le développement du territoire et la valorisation des enjeux hydroélectriques, dans cet environnement exceptionnel. »

➤ CONTACTS PRESSE

EDF - Gilette Guidet

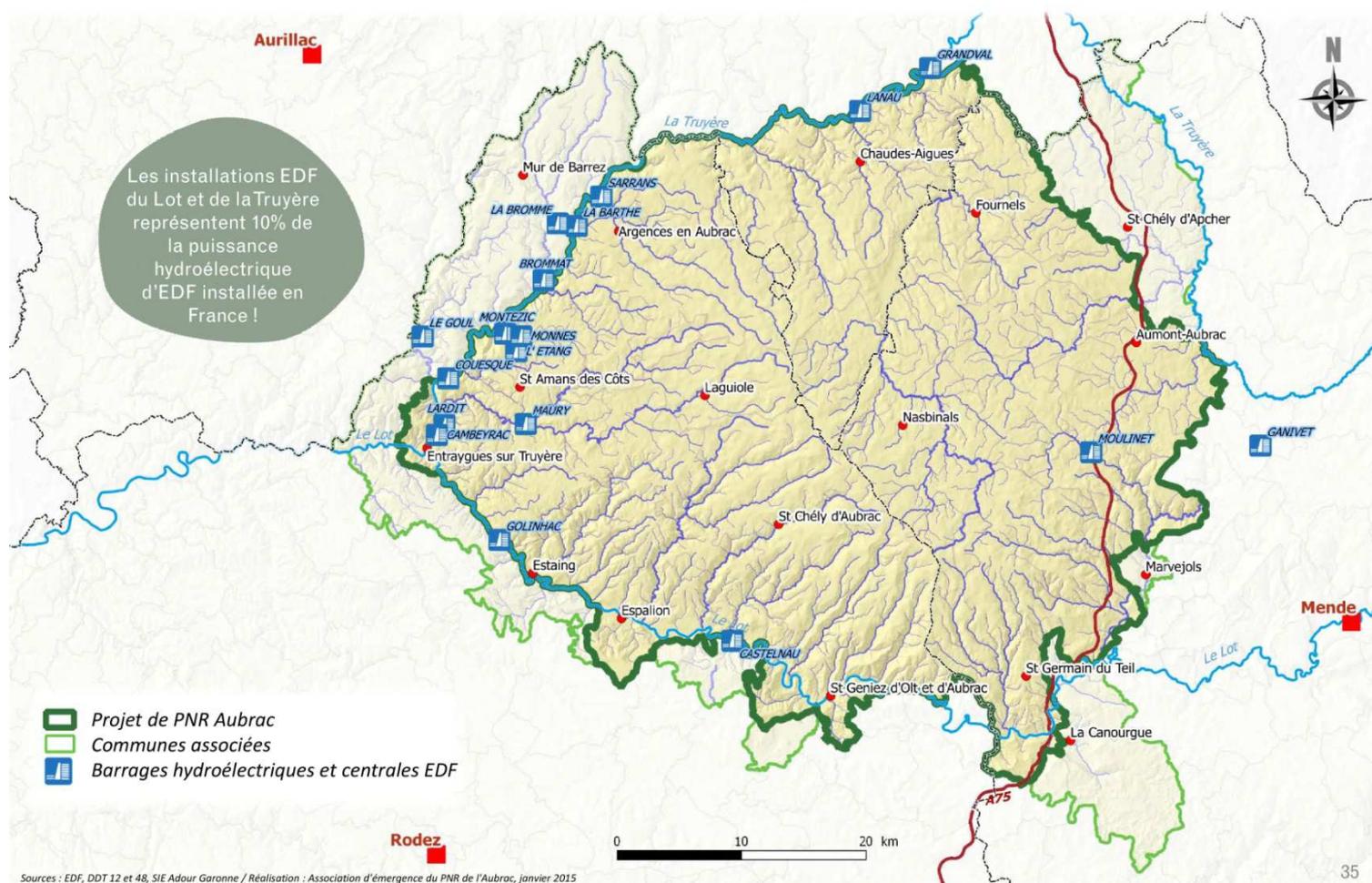
☎ 06 44 16 73 40 / ✉ gilette.guidet@edf.fr

Syndicat mixte de préfiguration du PNR
AUBRAC - Justine Garring

☎ 05 65 48 19 11/ ✉ j.garing@projet-pnr-aubrac.fr

Le périmètre concerné par la convention

LES RETENUES HYDROÉLECTRIQUES



EDF Hydraulique sur le bassin du Lot

Avec la création de nombreux lacs, EDF a favorisé l'apparition de nouvelles activités dans des paysages qui, à l'origine, ne s'y prêtaient pas : navigation de plaisance, baignade, pêche, canoë kayak...

Entouré par la Truyère, le Lot et la Colagne, le massif de l'Aubrac - véritable château d'eau - recèle une richesse hydraulique considérable. Dans les vallées créées par ce relief particulier, 16 retenues d'eau alimentent 15 centrales hydroélectriques et représentent une puissance d'environ 2 000 Mégawatts, soit environ 10% de la puissance hydraulique totale d'EDF en France. 120 exploitants, appuyés par environ 30 agents de maintenance et les entités d'ingénierie EDF, travaillent sur ces installations.

Ces 16 barrages, dont 11 font plus de 20 mètres de haut, forment également des plans d'eau qui offrent autant de bases pour accueillir les passionnés et les amoureux des activités liées à l'eau, qu'ils soient locaux ou touristes. EDF gère les ouvrages hydroélectriques qu'elle exploite en tant que concessionnaire, en conciliant autant que possible son métier de producteur d'électricité avec les attentes environnementales et sociétales. Cet engagement fait l'objet d'un dialogue constant entre les différents usagers de l'eau.

Au-delà, EDF travaille avec le territoire à l'émergence du tourisme industriel sur les vallées. Les ouvrages hydroélectriques suscitent un intérêt de la part des locaux comme des touristes de passage. C'est pourquoi depuis quelques années, les équipes d'EDF participent aux côtés des élus et des acteurs du tourisme à la valorisation du patrimoine hydroélectrique au travers du projet « Route de l'énergie ». Des circuits de visite sont proposés aux visiteurs sur certains aménagements EDF des vallées du Lot et de la Truyère et depuis septembre 2015, le public peut découvrir l'histoire de l'hydroélectricité dans l'espace d'information EDF Truyère aménagé dans l'ancienne salle de commandes de la centrale hydroélectrique de Couesques.

A PROPOS DU GROUPE EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 72,9 milliards d'euros dont 45,2% hors de France. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

Le Syndicat mixte et le Projet de Parc naturel régional de l'Aubrac

Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac regroupe 2 régions (Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées et Auvergne/Rhône-Alpes), 3 départements (Aveyron, Cantal, Lozère) et 69 communes concernées par le projet. Il pilote la procédure de création du Parc naturel régional de l'Aubrac qui devrait aboutir début 2017 et qui amplifiera les actions de développement durable, de préservation et de valorisation des patrimoines sur ce territoire emblématique.

Le projet de Charte du Parc, véritable « feuille de route » qui sera à mettre en œuvre pendant les 12 années de labellisation, a été validé en fin d'année 2015 et transmis au ministère de tutelle pour examen. Ce programme opérationnel comprend 36 mesures, prioritairement orientées autour de l'amélioration de l'attractivité du territoire. Il donne également une place privilégiée aux actions de coopération, d'échanges interterritoriaux et intersectoriels.

Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac porte dès à présent des études et des programmes opérationnels visant à impulser un développement économique approprié et à mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation des ressources et du patrimoine exceptionnel de ce territoire. Il porte également assistance et conseils techniques aux porteurs de projets publics et privés dans leurs opérations d'aménagement, d'études et de travaux de développement durable.

Parmi les actions de préfiguration engagées depuis 2012 par le Syndicat mixte, trois d'entre elles ont fait l'objet d'un soutien particulier d'EDF :

- **L'élaboration d'une Charte forestière de territoire.** En cours d'application (2015- 2019), elle vise à améliorer la gestion de la forêt de l'Aubrac, sous exploitée actuellement, à favoriser le multi-usage de la forêt et à accompagner la structuration de la filière, notamment dans le domaine du bois énergie.
- **La création d'une mission « eau et milieux aquatiques ».** Cette mission a développé plusieurs programmes : travaux de restauration des rivières Selves et Selvet, (en cours), étude sur le devenir de l'ancienne carrière de tourbe de Montorzier (achevée), programme collectif d'accompagnement des communes et communautés de communes vers l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- **La mise en place d'un pôle d'activités de pleine nature sur le massif de l'Aubrac.** La destination « Aubrac pleine nature » est en cours de construction avec les professionnels, associations et collectivités partenaires. Ce projet, s'il est retenu à l'échelle du massif central, permettra d'accompagner techniquement et financièrement les acteurs du tourisme de pleine nature dans leurs projets de développement.

D'autres projets auxquels le Syndicat mixte de préfiguration participe sont également accompagnés par EDF : la création d'une unité de méthanisation collective sur la commune d'Argences en Aubrac, par exemple.

CONTACTS PRESSE**EDF - Gilette Guidet**☎ 06 44 16 73 40 / ✉ gilette.guidet@edf.fr**Syndicat mixte de préfiguration du PNR
AUBRAC - Justine Garrig**☎ 05 65 48 19 11/ ✉ j.garrig@projet-pnr-aubrac.fr